

**CONSEIL MUNICIPAL
DE BAUGE**

REUNION DU 28 JUIN 2010

PROCES VERBAL



L'an deux mil dix, et le lundi 28 juin à 20H00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

Etaient présents : Monsieur ERGAND Joseph, Monsieur CULLERIER Jean-François, Madame MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur BOYEAU Jacky, Madame BOULETREAU Marie-Odile, Monsieur LE DROGO Jean-Louis : adjoints.

Madame LANTSOGHT Colette, Messieurs CONRARDY Jean-Yves, SAINTE Dominique, Monsieur GROSBOIS Alain, Madame NAULET Nicole, Madame RAIMBAULT-NAULET Christine, Messieurs RENOU Franck, GROSBOIS Pascal, Mesdames GAUTHEUR Angélique, LEROUX Géraldine, NOUCHET Vanessa, Monsieur WASNER Dominique, Madame TRILLON Elisabeth, Madame BOUCHEREAU Marie-Claude : Conseillers municipaux.

Etaient excusés et représentés :

Madame SAMSON Annette par Monsieur CULLERIER Jean-François
Monsieur BREVET Jean-Luc par M CHALOPIN Philippe
Monsieur RAFFI Guy par Monsieur WASNER Dominique
Madame GOURDON Anne Marie par Madame TRILLON Elisabeth
Monsieur BLAISONNEAU Alain par Madame BOUCHEREAU Marie-Claude

Etait absente non excusée :

Madame HERVE Martine

Monsieur WASNER Dominique été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pas d'observation sur le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 3 MAI 2010.

Le procès verbal de la séance du 03 mai 2010 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Présentation du dossier FISAC et demande de subvention

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les actions par tranche du Programme FISAC :

La première tranche du programme qui s'étendra du second semestre 2010 à décembre 2011 va privilégier les actions jugées prioritaires, par la Ville, l'association des commerçants et la chambre consulaire partenaire, à savoir :

- Conforter l'offre commerciale existante et soutenir les commerces locaux par la création de deux cellules commerciales
- Installation de services facilitateurs de l'activité commerciale et aménagement d'une liaison piétonne entre la rue G. Clémenceau et la place du Marché
- Réaménagement de la rue de l'Eglise axé sur l'accès aux commerces et la circulation piétonne.
- Mise en place d'une signalétique et de supports de communication dédiés aux commerces et à l'artisanat
- Aménagement d'une zone bleue facilitant l'accès au stationnement et a fortiori aux commerces
- Opérations d'embellissement des commerces du centre-ville – phase étude.
- Animation et suivi administratif du projet
- Actions de communication et de promotion du commerce local

La deuxième tranche qui débutera en 2012 jusqu'en 2013 dont les grandes lignes ont été dessinées, sera affinée et chiffrée de manière plus précise au cours de la première tranche du programme en étroite concertation avec les partenaires. Les actions envisagées sont :

- Dynamiser le quartier commerçant situé en bas du centre ville en réaménageant et en valorisant l'emblème de ce quartier : le Kiosque
- Opérations d'embellissement des commerces de centre ville – mise en œuvre
- Animation et suivi administratif du projet
- Assurer une campagne de communication, en partenariat avec les commerçants non sédentaires, autour des marchés hebdomadaires et développer le marché du samedi
- Sonoriser le centre ville pour dynamiser les animations commerciales organisées par l'association des commerçants.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ce projet.

Monsieur WASNER demande si le poste à mi temps est pris sur un poste à temps plein, ce que lui confirme Monsieur le Maire.

Monsieur WASNER s'interroge sur le montant des subventions qui seront réellement accordées.

Monsieur le Maire confirme l'incertitude sur le montant des subventions allouées. Il ne s'agit que d'estimation. Il indique néanmoins avoir rencontré la direction régionale en charge du FISAC qui a validé les différentes opérations.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit avant tout de déposer le dossier afin de prendre rang. Il y a urgence.

Monsieur WASNER en déduit qu'en fonction du montant réel des subventions accordées, la ville de Baugé réalisera plus ou moins d'investissements et souhaite que le choix des travaux soit discuté en réunion de Conseil ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte des actions par tranches du programme FISAC ;
- Sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution

2) Avenue du Général de Gaulle – Présentation du projet et demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement urbain, Avenue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement du projet :

PLAN DE FINANCEMENT	
Estimation en date du 4/06/2010	
pour la réalisation de :	av Gal De Gaulle
opération n°	
	TOTAL HT
DEPENSES	312 101,00 €
travaux préparatoires	5 200,00 €
assainissement EP	33 310,00 €
assainissement EU	35 270,00 €
travaux de voirie sur RD	118 330,00 €
construction de voirie chemin de Claire Fontaine et rte du Vieil Baugé	50 400,00 €
travaux de signalisation	5 510,00 €
aménagement av du gal de Gaulle	42 900,00 €
bourrelet d'enrobé av Gal de Gaulle	9 000,00 €
maîtrise d'œuvre	7 110,00 €
mission sps	2 000,00 €
frais divers	3 071,00 €
RECETTES	312 101,00 €
subvention CG (40 %)	29 916,00 €
remboursement CG	118 330,00 €
autofinancement	163 855,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement est indispensable à la délivrance du permis de construire qui ne sera délivré que sous réserve de cette prescription.

Monsieur le maire rappelle que l'avis favorable de la CDAC a été délivré aussi sous cette condition.

M le Maire propose de solliciter le Conseil Général pour financer également la mission SPS.

Monsieur GROSBOIS Pascal demande si l'ATD a envisagé de faire un giratoire au lieu du tourne à gauche.

Monsieur le Maire répond que compte tenu de la dangerosité de l'emplacement et du manque d'espace, il était techniquement très compliqué de réaliser un rond point à cet endroit. En outre, Monsieur le Maire précise qu'un giratoire coûte environ 300 000€ et que pour cettessomme la ville de Baugé va réaliser en sus du tourne à gauche l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

Madame BOUCHEREAU demande si les crédits étaient prévus au BP 2010.

Monsieur le Maire répond que ces crédits n'étaient pas prévus et qu'ils seront intégrés au BS 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte du plan de financement du projet d'aménagement urbain avenue du Général de Gaulle ;
- Sollicite de l'Etat, du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Conseil Général de Maine et Loire de la Communauté de Communes du Canton de Baugé et de tout autre organisme une subvention aussi élevée que possible ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2010 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution.

3) Avenue du Général de Gaulle – Mise en place du projet urbain partenarial

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de mettre en place un projet urbain partenarial (PUP) dans le cadre de l'aménagement urbain, Avenue du Général de Gaulle. Le PUP permet de bénéficier d'une participation financière du demandeur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation attendue d'« Espace Emeraude » pourrait s'élever à la somme de 65 935 € HT.

Monsieur le Maire expose le principe de la PUP qui doit permettre de faire participer l'entreprise ou le particulier qui bénéficie directement de l'aménagement.

Il précise avoir rencontré les dirigeants d'ESPACE EMERAUDE qui ont marqué leur accord sur cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet urbain partenarial ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution.

4) Travaux de déviation – Présentation du projet

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux pour la déviation. Ce projet est conduit par le Conseil Général du Maine-et-Loire. Les travaux se déroulent à partir du 24 juin, sur 2/3 jours et nuits. Il a été proposé à la ville de profiter de ces travaux afin de sécuriser la déviation. Le coût total de l'opération pour la Ville s'élève à 19 908 € HT.

Une participation du Conseil Général pour environ la moitié a été obtenue soit la somme de 9 710 € HT.

Monsieur WASNER demande pourquoi une sortie de la future station est prévue rue Florent Papin alors que cette station est reliée au Giratoire, ce à quoi Monsieur le maire répond que c'est pour faciliter la sortie des camions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte et approuve le projet de travaux pour la déviation et le coût de l'opération pour la ville ;
- Sollicite du Conseil Général de Maine et Loire et de tout autre organisme une subvention aussi élevée que possible ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution.

5) Extension du réseau Mélis@

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'extension du réseau de fibre optique « Mélis@ » pour équiper l'entreprise DEVILLE en très haut débit.

Monsieur le Maire précise qu'une participation financière de la Ville de Baugé est souhaitée. Le coût total de cette opération s'élève à 55 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- 15 000 € : Mélis@
- 40 000 € répartis entre le Conseil Général, l'entreprise Devillé et la Ville de Baugé.

Monsieur le Maire rappelle le rôle important de l'entreprise DEVILLE dans la vie économique locale. Il lui paraît important que cette entreprise soit dotée de cet équipement afin de renforcer sa compétitivité et de mener à bien ses projets de développement.

Monsieur WASNER souligne que la ville de Baugé ne peut rien refuser à l'entreprise DEVILLE, le plus gros entrepreneur de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prends acte du projet d'extension du réseau Mélis@
- Approuve, sur le principe, la participation financière de la ville de Baugé.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

6) **Millénaire - Demande de subventions**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement du projet « Millénaire »:

MILLENAIRE 2011 - PLAN DE FINANCEMENT		Evaluation 2010
		TOTAL HT
DEPENSES		81 415,00
Fresque de Pascal Pithon		6 545,00
Polyptique de F.X. Alexandre		7 500,00
Spectacle Foulques III Nerra		4 620,00
Spectacle théâtral autour du banquet des 1000 convives		30 000,00
Visite théâtralisée de ville		4 750,00
Spectacle de l'école municipale de musique		2 000,00
Exposition de photos anciennes		1 500,00
Animations de présentation du programme (scénettes, jonglerie/acrobatie, personnes costumées)		1 500,00
Concours de peinture		1 500,00
Projet audiovisuel "1001 et l'Odyssée de Baugé"		6 000,00
Fête médiévale		10 000,00
Plantation symbolique		500,00
Communication		5 000,00
RECETTES		81 415,00
CR Pays de Loire		13 911,00
CG Maine et Loire		30 457,50
Fondation Mécène et Loire		15 000,00
Autofinancement		22 046,50

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ce projet.

Monsieur WASNER souligne qu'il existe des différences entre les plans de financement prévisionnels présentés sur le vidéoprojecteur en Conseil Municipal et ceux présentés sur la note de synthèse. Il insiste à nouveau sur l'incertitude des subventions réellement accordées, compte tenu de l'état actuel des finances de toutes les collectivités territoriales.

Monsieur WASNER précise également que la ville de Baugé ne peut se permettre de telles dépenses au titre du Millénaire, compte tenu des dépenses déjà réalisées lors du Jubilé.

En conséquence de quoi, il informe l'assemblée délibérante que l'opposition va voter contre le plan de financement.

Concernant le Jubilé, Monsieur le Maire et Monsieur ERGAND informent l'Assemblée délibérante que cette manifestation a coûté environ 20 000 €, alors qu'il y a 10 ans, cette même manifestation avait coûté à 47 000 €.

En outre, Monsieur le Maire précise que les plans de financement prévisionnels sont basés sur des estimations et qu'en conséquence ils peuvent être amenés à évoluer. Monsieur le Maire précise également que les recettes des spectacles n'ont pas été intégrées au plan de financement car la Ville doit supporter à minima 20% des dépenses.

Concernant le Millénaire, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une fête populaire et détaille les différentes approches qui ont motivé ce projet :

- une approche pédagogique
- une approche en termes de communication pour la ville de Baugé, qui pourra ainsi combler le déficit de notoriété de la ville.
- une approche centrée sur le rassemblement, à savoir le rassemblement des baugeois autour d'un projet fédérateur et le travail collectif des associations.
- une approche liée à l'investissement, dans la mesure où les fresques seront exposées dans le CCRA.

Monsieur le Maire réaffirme que la ville de Baugé n'a pas la certitude d'obtenir l'ensemble des recettes prévues, mais précise que la municipalité a le souci de la dépense publique et qu'elle recherche le maximum de financements extérieurs.

Il précise qu'ont été intégrés dans ce programme des manifestations habituelles comme le 14 JUILLET – BAUGE LA SECRETE, CONCERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE.... Et qu'ainsi le budget proposé n'est pas aussi important qu'il y paraît a priori.

Il rappelle aussi que certaines manifestations seront payantes et qu'ainsi des recettes sont attendues. Au final l'effort de la ville sera moins important que les dépenses relatives au jumelage.

Madame BOUCHEREAU considère la dépense annoncée au titre du Millénaire surdimensionnée pour une manifestation ponctuelle dans le contexte actuel. En outre, elle trouve les estimations des recettes très optimistes.

Monsieur le Maire considère la position de Madame BOUCHEREAU étonnante étant donné que Madame BOUCHEREAU a également organisé, par le passé, des manifestations ponctuelles, éphémères.

Monsieur le Maire souligne que ce projet représente deux ans de travail, des créations d'œuvres, des expositions avec les associations, un travail avec les écoles et que le coût de cette opération ne représente qu'une faible proportion du budget de fonctionnement.

Monsieur BOYEAU précise que le prix du déjeuner spectacle a été fixé à 12 €, ce qui, en temps de crise permettra aux baugeois d'y participer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix contre :

- Prend acte du plan de financement du projet du Millénaire ;
- Sollicite de l'Etat, du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Conseil Général de Maine et Loire, du Pays des Vallées d'Anjou, de la Communauté de Communes du Canton de Baugé et de tout autre organisme une subvention aussi élevée que possible ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution

7) Finances – Décision Modificative n°3 Baugé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget principal aux motifs suivants :

- Solde du marché Giratoire de Baugé → révision sur les matériaux

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
2318	394	8220	394	Immobilisations en cours	+ 40 000,00 €
Sous-Total n°1					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
1311	302	0200	13	Subvention Etat ANTS	+ 4 000,00 €
1312	379	332	379	Subvention Région Hôtel Dieu	+ 1 800,00 €
1641	301	01	16	Emprunts	+ 34 200,00 €
Sous-Total n°2					
Total :					

La Commission des Finances a émis un avis favorable à la décision modificative mentionnée ci-dessus.

Madame BOUCHEREAU demande si le solde du marché giratoire signifie la fin définitive des travaux, ce que Monsieur ERGAND lui confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la décision modificative n°3/2010 Budget Baugé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

8) Finances - Concerts à l'Hôtel Dieu – Nouvelle tarification

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante une diminution des tarifs pour les concerts se déroulant à l'Hôtel Dieu. Le prix d'une place adulte passera de 7 € à 5 €, alors que ces concerts restent gratuits pour les moins de 18 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la nouvelle tarification des concerts se déroulant à l'Hôtel Dieu ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

9) Finances - Annulation de la subvention « Formation 49 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en raison de la dissolution de l'association « Formation 49 », la subvention de 4 000 € attribuée à cette association en Conseil Municipal du 15 février 2010 doit être annulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'annulation de la subvention attribuée à Formation 49 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

10) Finances – Récompenses scolaires 2009/2010

Monsieur Ergand, premier adjoint présente la répartition des crédits « Récompenses scolaires ». Il est proposé de répartir les crédits prévus à l'article 6714 du BP 2010 pour récompenses scolaires, soit 3 200 €, au prorata du nombre d'élèves domiciliés à Baugé et inscrits dans chaque établissement scolaire.

Il en découle la répartition suivante :

Récompenses scolaire - Année scolaire 2009-2010

	Nombre d'élèves	Sommes
Ecole maternelle Publique	73	533,34€
St Joseph Maternelle	26	189,95€
St Joseph primaire	58	423,74€
Ecole primaire publique	151	1103,20€
C.E.S Chateaucoin	80	584,47€
C.E.G Notre Dame	50	365,30€
TOTAL	438	3200,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver la répartition des crédits prévus à l'article 6714 au B.P 2010 pour « Récompenses scolaires », soit 3 200 €, au prorata du nombre d'élèves domiciliés à Baugé et inscrits dans un établissement scolaire ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution

11) Finances – Demande de subvention – Opéra Baugeois

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que « l'Opéra Baugeois » sollicite une subvention de la Ville de Baugé à hauteur de 3 000 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que Baugé est connu pour son opéra et que celui-ci a un impact économique important. Monsieur le Maire propose donc de renforcer le partenariat avec Monsieur GRIMMETT.

Madame TRILLON estime que le coût d'une place à l'opéra est un peu élevé. Monsieur le Maire et Monsieur ERGAND répondent qu'il existe des places à 20€. Madame GAUTHEUR précise également que les spectacles sont gratuits pour les baugeois accueillant les artistes.

Monsieur WASNER souligne que l'Opéra Baugeois est quasiment le seul festival de plein air en France et qu'il participe à la notoriété de Baugé.

Monsieur ERGAND précise que la subvention accordée à l'Opéra Baugeois n'aura aucun impact budgétaire compte tenu de l'annulation de la subvention de « Formation 49 ».

Madame BOUCHEREAU trouve le rapprochement fait avec « Formation 49 » maladroit.

Monsieur ERGAND réaffirme qu'il s'agit d'un simple rapprochement financier qui évite de procéder à une décision modificative.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Baugé a largement soutenu Formation 49, en lui consentant un loyer très modeste, en lui octroyant la subvention la plus importante des collectivités et en lui mettant des salles à disposition gratuitement alors que cela rentrait dans le cadre des subventions accordées.

Monsieur le Maire et Monsieur ERGAND informent l'Assemblée qu'une autre association pour remplacer FORMATION 49 a déjà été trouvée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la participation financière de la Ville attribuée à « l'Opéra Baugeois » d'un montant de 3 000 € ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

12) Finances – Demande de Subvention - Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Comité des Fêtes sollicite une subvention de la Ville de Baugé.

Monsieur ERGAND précise que le solde dû est de 1 600 €.

Monsieur ERGAND rappelle que la dépense relative au JUMELAGE est très en dessous de ce qui avait été envisagée.

Il rappelle que la ville a obtenu une subvention exceptionnelle de 3 500 € - que les recettes ont atteints 3500 €. Globalement il restera à la charge de la ville une somme d'environ 20 000 € contre 43 000 € en 2010.

Monsieur ERGAND rappelle que la ville de KELSTERBACH a financé le fleurissement du giratoire ce qui représente une somme de 22 000 € payée par la ville ALLEMANDE à une entreprise BAUGEOISE.

Monsieur le Maire remercie Monsieur RENO, Président du Comité des Fêtes, et toute son équipe, pour avoir participé à l'organisation du Jubilé et notamment aux différents repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la participation financière de la Ville attribuée au Comité des Fêtes d'un montant de 1 600 €
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

13) Lotissement La Noue – Attribution de 1 lot

Dans le cadre de la commercialisation des terrains sur le lotissement de La Noue, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle réservation est intervenue. Elle porte sur le lot n°17.

Aussi, il est proposé de valider les attributions suivantes :

N° du Lot	Surface vendue	Acquéreurs	Prix de vente TTC
17	730 m ²	M. Mme JUBAULT Yannick et Marie-Joëlle BAUGÉ (49))	36 669,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la délibération
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature des promesses unilatérales de vente et actes s'en suivant, avec les acquéreurs ci-dessus mentionnés.

14) Extension du réseau public de distribution d'électricité – Contribution financière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'extension du réseau public de distribution d'électricité : il s'agit d'un raccordement BT pour alimenter l'immeuble de Mme EFFRAY, 4 rue du chemin de Rigné, 49150 BAUGE.

Monsieur le Maire précise que la participation financière de la ville de Baugé s'élèverait à la somme de 1 885, 42 € TTC.

Monsieur WASNER précise qu'il serait nécessaire de recentrer l'habitat pour éviter que la ville finance chaque extension de réseau.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de mettre cette dépense à la charge du promoteur lorsque l'on se situe sur un terrain non urbanisé ; Monsieur le Maire précise que dans le cas présent, cela s'est avéré impossible dans la mesure où l'on est dans un lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'extension du réseau public de distribution d'électricité et la contribution financière y afférant.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

15) Convivial' été - Participation financière et règlement intérieur

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un règlement intérieur a été élaboré pour les « Convivial' été ». Monsieur le Maire propose également, dans le cadre des Convivial' été, une participation financière des bars s'élevant à 50 € par soirée.

REGLEMENT INTERIEUR CONVIVAL'ÉTÉ 2010

*Ce courrier est la confirmation de votre inscription
au Marché gourmand et du Savoir-faire dans le cadre des Convivial'été de Baugé,*

A - Engagements de l'exposant

- 1) Etre présent durant toute la durée du marché et respecter les horaires d'ouverture ci-dessous mentionnées.
- 2) Respecter les conditions de sécurité, notamment en utilisant un matériel électrique conforme aux normes en vigueur. En cas de sinistre ou d'incident, l'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation d'un matériel défectueux.
- 3) Stationner son véhicule, après déchargement, sur le parking réservé aux exposants.
- 4) Chaque exposant est responsable de la décoration de son stand. Il a en charge la propreté de son espace. Il doit nettoyer cet espace à la fin du marché afin de le restituer ans l'état où il l'a trouvé.
- 5) L'exposant garantit le caractère loyal, marchand, sain, des marchandises qu'il commercialise sous sa seule et entière responsabilité. Il en garantit la conformité, le respect par rapport aux règles d'hygiène, de sécurité et de santé. Il déclare que ces produits ne sont pas en infraction avec les règles commerciales, la réglementation applicable notamment en matière de contrefaçon, de propriété littéraire- artistique, droits d'auteur, de publicité, d'usage de stupéfiants, de consommation d'alcool, de tabac.
L'exposant déclare être régulièrement assuré au titre des marchandises exposées et dégage l'organisateur de toutes responsabilités qui pourraient résulter de la vente des dites marchandises.
- 6) Si l'exposant emploie à l'occasion du marché du personnel, il déclare respecter la législation applicable en la matière et dégage l'organisateur de toute responsabilité.
- 7) L'exposant s'engage à remettre un extrait K-bis ou un justificatif de son immatriculation au R.C.S. ou S.I.R.E.N.

B - CONDITIONS D'ORGANISATION GENERALE

Le marché se déroule en extérieur et n'est pas surveillé. L'éclairage général est à la charge de l'organisateur. Le stand peut disposer sur demande d'une alimentation électrique. L'exposant a seulement à sa charge sa propre décoration et son matériel. L'accès au marché est gratuit. La promotion de l'opération, l'animation sont à la charge de l'organisateur.

1) Horaires d'ouverture et durée du marché

Pour assurer l'unité du marché et offrir un accueil permanent des visiteurs, l'exposant s'engage à respecter les horaires d'ouverture et la durée du marché :

Jedi	22 Juillet	18H30	22H30
Jedi	29 Juillet	18H30	22H30
Jedi	12 Aout	18H30	22H30
Jedi	19 Aout	18H30	22H30
Jedi	26 Aout	18H30	22H30

L'exposant pourra être présent 1h avant l'ouverture du marché pour préparer son stand.

L'exposant s'engage à être présent sur son stand durant les horaires d'ouverture et à tenir son stand normalement achalandé. Afin de garder son homogénéité au marché, aucun départ ni démontage ne sera autorisé avant l'heure de fermeture.

2) Dépôt de garantie. Pour garantir le respect de ces engagements un dépôt de garantie d'un montant de **100 €** sera remis le jour de l'inscription. Il sera restitué au plus tard dans les 2 semaines qui suivront le dernier marché soit à compter du 27 août. En cas de non respect des engagements énumérés ci-dessus ou de dégradation des lieux, l'organisateur conservera le dépôt de garantie.

3) L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, de dégradations sur les lieux du marché et ce, quel qu'en soit l'origine et ne peut être tenu au versement d'une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

4) En cas d'annulation du marché du fait de l'organisateur. Ce dernier ne peut être tenu au delà du remboursement des droits de place. L'organisateur ne sera redevable d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit à l'égard de l'exposant (perte commerciale, financière, préjudice moral).

5) Remboursement du droit de place. A l'exception du cas d'annulation de la manifestation du fait de l'organisateur, le droit de place ne pourra pas être remboursé et ce pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure.

Monsieur WASNER demande si les propriétaires des bars sont d'accord sur la participation financière de 50€ par soirée qui leur est demandée, ce que Monsieur CULLERIER confirme.

Monsieur CULLERIER précise que cette animation musicale rentre dans le cadre d'un partenariat avec les bars et que des partenaires privés participent au financement. Monsieur CULLERIER précise que lors de la réunion de présentation aux bars, il a été convenu de faire un bilan avec les partenaires de cette 1^{ère} saison et d'examiner avec eux les aménagements possibles

Madame BOUCHEREAU estime que cette participation est chère. Monsieur RENOU souligne que les bars payeront uniquement lorsque cela se déroulera devant leur commerce au même titre que les commerces ambulants.

Madame BOUCHEREAU demande qui est l'organisateur de ces animations. Monsieur CULLERIER répond que la ville organise par l'intermédiaire de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le bon fonctionnement de ces manifestations :

- Approuve le règlement intérieur des Convivial' été
- Approuve la participation financière des bars à hauteur de 50 € par soirée.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

16) AESA – Projet tourisme sportif – Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet « Tourisme sportif » de l'AESA. Par ce projet la ville de Baugé devient adhérente de l'association AESA et devra s'acquitter de la somme de 15,24€.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de mise à disposition de Mr Pascal MONTIEGE, salarié de l'association Anjou Emploi Sport Animation, pour la saison 2010, a été rédigé, afin d'assurer l'encadrement de sorties « découvertes sportives » dans le cadre d'une expérimentation sur le tourisme sportif.

En outre, Monsieur le Maire précise que de nouvelles tarifications à la régie camping ont été élaborées dans le cadre de ce projet tourisme sportif. Quatre formules sont proposées :

- Formule VTT / Equestre : 21€ par personne dont 1 € pour les frais engagés par la Ville
- Formule VTT sportif : gratuit
- Formule Famille : gratuit
- Formule VTT / Canoë : 28 € par personne dont 1 € pour les frais engagés par la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de tourisme sportif et projet de convention de mise à disposition ;
- Approuve les nouvelles tarifications à la régie « Camping »
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

17) Commission Tourisme et Patrimoine – Projet musée et schéma touristique

COMMISSION TOURISME ET PATRIMOINE ET COMMISSION CULTURE REUNION DU 10 JUIN 2010

- Musée - Projet de déplacement

Monsieur le Maire présente les différents sites historiques de la ville :

- Le musée : musée de France, il fait partie de la DAMM, Direction Associée des Musées Municipaux, avec les musées de Beaufort et de Parçay Les Pins.
- Le Château est mis en animation depuis 2003.
- L'Hôtel-Dieu, avec sa chapelle, l'apothicairerie ré ouverte en 2005, la salle des malades ouverte en 2006, les salles du réfectoire et du chapitre en 2008, le jardin des simples créé en 2009.
- Le musée de Baugé est actuellement fermé. Chloé Bernaudeau explique le travail effectué sur les collections du musée. Le recensement permet de faire l'inventaire des collections et une saisie informatique est réalisée pour chaque objet.
 - Ce travail va permettre également de réfléchir à un nouveau parcours de visite.
 - Chloé Bernaudeau présente l'aménagement tel qu'il avait été pensé il y a quelques mois ainsi que les thématiques qui pourraient être développées.
- Le déplacement du musée est proposé, pourquoi ?
 - Dans le musée actuel, il y a un problème d'accessibilité pour le public.

- Les salles qui pourraient être utilisées par le musée ne correspondent pas au projet – en restant dans les lieux actuels, le musée manquera toujours d'espace.
 - Le château manque aussi d'espace et souhaiterait étendre son parcours de visite dans cette partie occupée actuellement par le musée, (appartement du Roi René).
 - Les deux grandes salles qui jouxtent la boutique deviendraient salles d'exposition.
- L'installation du musée à l'Hôtel Dieu, pourquoi ?
- L'association « Formation 49 » installée à l'Hôtel Dieu a déposé le bilan. Les locaux qu'elle occupait, la salle des hommes, représentent un espace de 400 m², situé au même niveau que l'apothicairerie. Peu de travaux seront à réaliser pour réhabiliter cette salle déjà en état.
 - L'installation du musée à l'Hôtel Dieu permettrait de mutualiser les visites avec l'apothicairerie. Elle permettra de regrouper sur un même site des espaces pour l'animation avec les jardins, la cour carrée... la salle voutée (libérée par le Comité des Fêtes) deviendra elle aussi un espace pour des expositions.
 - L'installation du musée à l'Hôtel Dieu donnera plus de cohérence à la vie touristique et culturelle de Baugé. Le rapprochement musée/apothicairerie est renforcé par le fait que le musée détient une importante collection de céramiques.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à l'ensemble des membres – chacun s'exprime et valide la proposition de la municipalité.

Le déplacement du musée est adopté à l'unanimité.

- Orientations stratégiques en matière touristique

Monsieur le Maire présente le schéma de développement touristique, étude faite pour la Communauté de Communes.

Cette étude est une des conditions pour postuler au label « villes et villages de l'Anjou ».

Les points essentiels qui ressortent de cette étude sont les suivants :

- Notre territoire a une possibilité de développement important.
- Des lacunes importantes ont été mises en évidence : restauration, hébergement, image.
- Baugé est renforcé dans son rôle de pôle principal autour duquel il faut organiser l'offre touristique.
- Il faut travailler sur l'animation des sites.
- Nous ne sommes pas un lieu de destination principale mais plutôt un lieu de destination secondaire. Il faut, pour attirer les touristes, renforcer l'attractivité de nos sites en organisant des animations régulières.
- Il est important de mutualiser les moyens de communication et de promotion (château – musée – Office du Tourisme).
- Créer un évènement (festival...) sur le canton.
- L'étude a permis de mettre en évidence l'urgence qu'il y avait à « terminer la voie verte jusqu'à Baugé ».

- Questions diverses

Monsieur GRANDIN évoque la charte des « enseignes commerciales » qui défigurent le centre ville. Monsieur le Maire répond que cette charte sera établie dans le cadre du P.L.U. puisque le cabinet choisi a également pour mission de repenser la Z.P.P.A.U.P.

Monsieur WASNER souligne que le projet de déplacement du musée est une idée de longue date qui a toujours fait l'unanimité.

Madame BOUCHEREAU demande à quelle date est prévue la réouverture du musée.

Monsieur le Maire précise que ce projet nécessitera l'intervention d'un programmiste afin de mener une réflexion globale sur le Musée, le Château et l'Apothicairerie. En conséquence, Monsieur le Maire prévoit la réouverture du musée dans ses nouveaux locaux au printemps 2012.

Projet accepté à l'unanimité.

18) Signalisation touristique – Convention avec le Conseil Général

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de convention à passer entre le Département de Maine et Loire et la Mairie de Baugé pour la mise en place de 5 panneaux « H32 » dans le cadre de la signalisation touristique du site de l'Apothicairerie et du Château de Baugé.

Monsieur le Maire précise que le Département du Maine et Loire, maître d'ouvrage, assurera l'entretien et la maintenance de matériel.

Monsieur le Maire, précise que la participation financière de la Mairie de Baugé est fixée à 50 % du montant hors TVA des fournitures et frais de pose engagés par le Département, soit 6 169,05 €.

Monsieur WASNER demande s'il est envisagé le même type de signalétique sur les autoroutes, ce à quoi Monsieur le Maire répond que cela reviendrait trop cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le code de la voirie routière,

- Approuve la convention avec le Département du Maine-et-Loire sur la signalisation touristique
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

19) Ecole Publique – Ouverture de classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame la Directrice de l'école primaire publique « L'oiseau Lyre » a effectué une demande d'ouverture de classe auprès de l'Inspectrice d'Académie, compte tenu de l'augmentation significative des effectifs de l'école pour la rentrée scolaire. Cette demande a été appuyée par Monsieur le Maire dans un courrier datant du 27 mai 2010.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est présenté avec Mme LEVEL et une représentante des parents d'élèves devant l'inspection Académique afin de soutenir l'ouverture d'une nouvelle classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le bon fonctionnement de l'Ecole primaire publique « L'oiseau Lyre » :

- Approuve la demande d'ouverture de classe
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

20) Convention CAF – Accueil périscolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que concernant les tarifs de l'accueil périscolaire du 29 mars 2010, il y a lieu de passer une nouvelle convention avec la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de convention à passer avec la CAF.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

21) Personnel - Ecole publique - Intervenant en Musique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame LEVEL, Directrice du Groupe Scolaire « L'Oiseau Lyre », sollicite, comme l'année précédente, la mise en place d'une animation musicale.

Le projet consiste à une intervention en musique au sein de l'Ecole Primaire Publique de 160 heures annuelles d'intervention pour 6 groupes d'élèves de la Grande Section au CE2, réparties en 25 heures par groupe, plus 9 heures, attribuées à des répétitions générales et spectacle final, plus 1 heure de concertation intervenant/enseignants en début d'année scolaire.

Monsieur le Maire précise que Monsieur BULLIT Ludovic, Professeur de Piano au sein de l'École de Musique de Baugé, assurera cette prestation pour l'année scolaire 2010/2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un avis favorable a été émis pour la reconduction de l'intervenant en musique, Mr Ludovic BULLIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la reconduction de l'intervenant en musique pour un volume de 160 heures annuelles.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

22) Personnel – Ecole de Musique – Jury d'examen

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer les emplois occasionnels pour le jury d'examen de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

- Approuve le tableau de création d'emplois occasionnels ci-après :

Création d'emplois occasionnels ou saisonniers

Nature des emplois créés	Nbre	Grade	IB	Durée et de période de recrutement	Volume horaire maximum par agent	Nature des fonctions	Nature du besoin	Type de contrat
Ecole de musique	Huit	Professeur de musique	Taux horaire suivant le 1 ^{er} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique	Du 28 mai au 19 juin 2010	25h30	Jury d'examen	Occasionnel	CDD

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

23) Comptes rendus

- Conseil Municipal des Jeunes : 07 mai - 21 mai – 25 juin

Madame TRILLON remercie les membres du Conseil Municipal des Jeunes qui ont effectué un travail de recherche remarquable sur la journée sans voiture.

Monsieur WASNER note que la journée sans voiture s'est finalement transformée en une demi-journée et souligne que certains commerçants ont demandé la fermeture de cette journée.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une fermeture partielle du fait de la pluie. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré les commerçants, qui, avec du recul, ont estimé que c'était une bonne initiative.

Madame NOUCHET souligne que le mandat des jeunes arrivant à échéance, les prochains membres du Conseil Municipal des Jeunes n'auront peut être pas envie de poursuivre ce projet.

A l'inverse, Monsieur le Maire estime que les futurs candidats ont vu un projet concret se réaliser et que cela a permis de développer la notoriété du Conseil Municipal des Jeunes.

24) Dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense contre l'Incendie

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu en son temps, copie de la délibération du Syndicat Intercommunal pour la Défense contre l'Incendie secteur de Baugé, en date du 26 janvier 2010, par laquelle, il est envisagé la dissolution du SIDI à l'échéance du 31 décembre 2010 :

Considérant :

- La Départementalisation du Service d'Incendie et de Secours effective depuis le 1er Janvier 2000 et les rapprochements opérationnels des services de lutte contre l'incendie sur les territoires,
- L'activité «limitée» du SIDI, à la répartition des participations appelées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Que l'objet pour lequel le Syndicat Intercommunal de Défense contre l'Incendie a été constitué, a disparu,
- Les réformes structurelles annoncées pour les Collectivités Territoriales à l'échéance 2014,
- Que le transfert du casernement peut être effectué en pleine propriété au profit du SDIS et considérant que ce transfert sera régularisé par acte administratif,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la dissolution du SIDI, à l'échéance du 31/12/2010, et le transfert sans soulte du casernement au profit du SDIS.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

25) Intercommunalité – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Baugé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2010/24 du 1^{er} avril 2010, la Communauté de Communes a adopté à l'unanimité le projet de modification de ses statuts portant principalement sur la compétence aménagement de l'espace et de l'habitat et accessoirement sur la mise à jour de l'adresse du siège de la Communauté de Communes du canton de Baugé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Baugé tel que proposé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

26) Rue du Stade – Dénomination de la voie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au changement de dénomination de la rue du Stade. Le Maire propose le nom suivant :

- Rue Clément LEBLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de dénomination tel que proposé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

27) Arrivée de l'association « Retravailler »

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'association angevine « Retravailler » s'est installée dans les locaux de la Mairie dans l'attente d'une disponibilité des locaux de l'Hôtel Dieu.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(délibération du Conseil Municipal en date du 03 mai 2010)**

N°	DATE	THEMES CONCERNÉS	MOTIFS
2010-006	06/05/2010	Finances	Prêt de 400 000 € - construction cellules commerciales
2010-007	06/05/2010	Assurance	Prêt de 225 000 € - Acquisition murs de la Boule d'Or
2010-008	12/05/2010	Régie Municipale	Modification de régie de recette du Camping Municipal et de l'Epicerie du Camping

Fin de la séance : 23 H 45